

Paiement direct

Options de paiement direct de la prime
La Souveraine, Compagnie d'assurance générale

Il existe plusieurs façons pratiques de payer votre prime d'assurance à La Souveraine. Choisissez celle qui vous convient le mieux.

A. Chèque ou carte de crédit

Évitez les frais de gestion en payant en une seule fois. Faites un chèque pour le plein montant de la prime annuelle, majoré de la taxe de vente applicable*, et vous serez tranquille jusqu'à l'an prochain; ou encore, payez par VISA or MasterCard. (Il suffit de remplir la partie réservée aux cartes de crédit sur le formulaire d'autorisation ci-joint.)

Remarque : Une nouvelle autorisation est nécessaire pour chaque transaction par carte de crédit, y compris pour les surprimes et renouvellements. À noter que toute prime additionnelle et la prime de renouvellement sont payables dans les 30 jours suivant l'émission des documents.

OU

B. Débits préautorisés

(Applicable aux débits préautorisés personnels et d'entreprise)

Voici ce dont nous avons besoin :

- un formulaire d'autorisation rempli
- un chèque personnalisé marqué « Nul »

Modifications au contrat

Les changements au contrat en cours qui entraînent une modification de la prime se refléteront dans les retraits futurs. Nous vous aviserons du nouveau montant. Cependant, tout changement effectué après votre tout dernier paiement préautorisé entraînera soit un remboursement de notre part soit un retrait automatique distinct, dans le cas d'une prime plus élevée. Dans ce dernier cas, vous serez avisé de la date et du montant du retrait.

Renouvellement du contrat

Les paiements ne s'interrompent pas à l'expiration de votre contrat; ils se poursuivent à moins que vous nous avisiez ou que vous avisiez votre courtier **par écrit** de votre intention de ne pas renouveler le contrat.

Frais administratifs

Paiement unique

(Débit préautorisé)

– Pas de frais de gestion

Trois ou quatre paiements mensuels consécutifs

(Débits préautorisés)

– Frais de 2 % par paiement

Douze paiements mensuels consécutifs

(Débits préautorisés)

– Frais de 3 % par paiement

Paiement refusé (Provision insuffisante)

– Frais de 20 \$

LA SOUVERAINE
COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

* Québec et Ontario

Formulaire d'autorisation

Ce formulaire a été rédigé conformément aux normes de l'Association canadienne des paiements. Toute erreur ou omission risque d'entraîner un retard dans le traitement de votre paiement.

Nouveau contrat. Nouvelles coordonnées bancaires. Renouvellement

N°POLICE

NOM DE L'ASSURÉ (TEL QU'IL FIGURE AU CONTRAT)

ADRESSE

VILLE

PROVINCE

CODE POSTAL

NOM DU COURTIER

A. Chèque ou carte de crédit (Indiquez votre choix)

(Montant dû à la mise en vigueur du contrat)

Paiement par chèque

Joignez un chèque pour le plein montant de la prime, majoré de la taxe de vente applicable*, fait à l'ordre de :
La Souveraine, Compagnie d'assurance générale

Paiement par carte de crédit

VISA MasterCard

NOM (TEL QU'IL FIGURE SUR LA CARTE)

NUMÉRO DE LA CARTE

DATE D'EXPIRATION

SIGNATURE

OU

B. Paiements préautorisés

Joignez un chèque personnel, marqué « Nul »

Choisissez le nombre de paiements

12 4 3 1 seul

VEUILLEZ INDIQUER LA DATE DU RETRAIT (JOUR DU MOIS)

Remarque : Veuillez choisir un jour qui se trouve dans les 15 jours suivant la date d'entrée en vigueur de votre contrat (date d'effet). Le solde est dû à la date d'effet. Nous ajouterons une somme de rattrapage (date trop éloignée), au besoin, dans le premier retrait.

J'ai lu les conditions au recto et autorise le débit préautorisé de mon compte. Dans le cas d'un compte conjoint, tous les déposants doivent signer si plus d'une signature est exigée sur les chèques tirés sur ce compte.

SIGNATURE DU PAYEUR

SIGNATURE DU PAYEUR

DATE : (JOUR / MOIS / ANNÉE)

Détachez ici

Conditions, débits mensuels préautorisés

J'autorise l'établissement financier désigné à débiter chaque mois mon compte, indiqué au recto, des sommes payables à La Souveraine, Compagnie d'assurance générale en règlement des primes d'assurance et des taxes* et frais de gestion applicables. L'établissement financier traitera chaque paiement comme si j'avais personnellement tiré un chèque l'autorisant à payer la somme indiquée et à en débiter mon compte.

Le montant des paiements peut varier.

La remise de la présente autorisation à La Souveraine, Compagnie d'assurance générale, de quelque façon que ce soit, équivaut à une remise par moi/nous.

Je garantis qu'il y aura des fonds au moment du retrait.

Je sais qu'il y a des frais de gestion et qu'en cas de paiement refusé (provision insuffisante), le contrat peut être résilié.

J'aviserai La Souveraine, Compagnie d'assurance générale, au moins 30 jours avant la date prévue du prochain retrait, de tout changement de mes coordonnées bancaires.

Si je veux mettre fin aux paiements mensuels automatiques, je m'engage à en aviser La Souveraine, Compagnie d'assurance générale. La Souveraine a besoin d'un préavis de 14 jours pour cesser les retraits.

Recours possibles :

Vous avez certains recours en cas de débits non conformes au présent accord. Ainsi, vous avez droit au remboursement de tout débit non autorisé ou contraire aux dispositions de l'accord de débits préautorisés. Pour en savoir plus sur vos droits, contactez votre établissement financier ou visitez le site www.cdnpay.ca.

Droit de contestation du payeur :

Vous pouvez contester un débit préautorisé i) s'il n'a pas été effectué conformément à la présente autorisation ou ii) si vous avez annulé l'autorisation. Pour obtenir le remboursement du débit contesté, vous devez fournir à l'établissement financier une déclaration écrite qu'un des faits visés en i) ou ii) est survenu, dans les 90 jours (ou 10 jours ouvrables dans le cas d'une entreprise) suivant la date du débit du compte, à défaut de quoi le différend devra se régler entre vous et nous.

* Ontario et Québec



SIÈGE SOCIAL
Sovereign Centre
6700 Macleod Trail SE
Calgary, Alberta T2H 0L3
Tél. : 403-298-4200
Télé. : 403-298-4217

www.lasouverainegenerale.com

État du compte

Pour le service en français, appelez le numéro sans frais 1-866-244-4445.

Pour le service en anglais dans tout le Canada, appelez au 403-298-4230 ou le numéro sans frais 1-866-244-4446.

La Souveraine est l'une des importantes sociétés d'assurance des entreprises au Canada, distribuant ses produits exclusivement par l'entremise de courtiers indépendants. En qualité de membre du groupe de sociétés Co-operators, La Souveraine a accès à des ressources dignes du chef de file canadien en assurance de dommages.

La Souveraine a son siège social à Calgary, en Alberta, et possède des bureaux dans les grandes villes de tout le pays.



Paiement direct

Options de paiement direct de la prime

La Souveraine, Compagnie d'assurance générale



Membre du groupe de sociétés Co-operators